

Réunion du conseil municipal

du 19 Février 2016

Présents : MM.LASSALLE, CHOLLET, JAGAUT, ETENDARD, CLEMENT. Mmes. DIGUE, NEVEU, CROIXMARIE, COTTIER, PRIME.

Absents : Messieurs BARREL, LURTON, BOURDEAU.

Absentes excusées : Mesdames MALEUVRE et HAMON.

RÉTROCESSION TERRAIN ESPACIL

A la demande de Madame LE VAILLANT, gestionnaire des copropriétés, une nouvelle délibération doit être formulée.

Ainsi, il y a lieu de modifier l'état par les nouveaux numéros de parcelles qui ont été attribuées par le géomètre expert avant de pouvoir faire établir un acte de rétrocession.

ESPACIL HABITAT propose de rétrocéder à titre gratuit à la Mairie avec des espaces verts, placettes et candélabres, Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces administrative concernant cette rétrocession.

Vote pour 10

INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE

Le Conseil Municipal fixe à 150 € l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2016 versée à Monsieur et Madame DESRIVIERES Robert.

Vote Pour 10

SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal a demandé à ce que soit présenté les comptes de chaque association avant de verser les subventions.

Il a été décidé à l'unanimité :

Associations Communales

- Comité des fêtes : 150 €
- ACCA : 150 €
- Anciens combattants : 150€
- Les randonneurs : 150€
- RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : 6 000 €

Autres Associations

- Collège de Retiers : 130 €
- Enfants Arc en Ciel : 10€
- ADAPEI : 10 €
- École de Bain de Bretagne « Saint-Yves » : 60 €

Le calcul de ces dernières subventions a été établie en fonction du nombre d'élèves présents dans les établissements scolaires.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES concernant le PLUI

Le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges est présenté au conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Moyenne Vilaine et Semnon en date du 17 septembre 2015 modifiant les statuts de la Communauté de communes en intégrant la compétence "Élaboration du PLUI, gestion de ce document d'urbanisme, et gestion des documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, existants sur le territoire des communes membres".

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 7 janvier 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **prend** acte des propositions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges,
- **décide** de valider le transfert tel qu'il résulte du Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 7 janvier 2016, Proposition libre n°2, dont le montant s'élève à 28 161 € pour la commune de Lalleu

Il a été mentionné par la commission des moyens généraux de la ComCom que le coût serait étalé sur une période de 10 ans moyennant un coût de fonctionnement de 700 € par an . Ce tarif reste révisable en fonction des aides octroyées par les différents organismes sollicités .

Divers

Le vote des budgets (commune et assainissement) 2016 aura lieu le jeudi 24 mars en présence de Mr Armand trésorier de Bain de Bretagne. Le vote du budget CCAS a été voté ultérieurement le lundi 14 mars en présence des membres du CCAS.

INFOS RÉALISATION POSSIBLE DU DOSSIER CARTE GRISE EN MAIRIE :

pour par exemple, l'achat d'un véhicule d'occasion

Pièces à fournir :

- demande d'une nouvelle carte grise (Cerfa 13750*05 à remplir),
- certificat de cession (Cerfa 13754*02, exemplaire 2),
- carte grise barrée avec la date et signature du vendeur,
- carte d'identité de l'acheteur,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'acheteur,
- se munir d'un chèque pour le montant de la taxe de la futur carte grise.